

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2022 à 20h30**

**Finances, Commande publique, Moyens**

**Commande publique**

**11 bis - Opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Malraux**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération n°2022/07/04/26 du 4 juillet 2022, le Conseil municipal Vire Normandie a approuvé le projet de rénovation énergétique des bâtiments de Vire Normandie et a notamment, autorisé le lancement de la consultation relative au groupe scolaire Malraux, et autorisé le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés ainsi que tout document afférent.

Les critères envisagés pour l'attribution du lot 1 « façade bois – ITE, bardage, enduits – installations de chantier » étaient les suivantes :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>40.0</b>
<b>2-Valeur technique</b>	<b>40.0</b>
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences et expériences de l'équipe.	10.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.0
<b>3- Clause sociale d'insertion évaluée en fonction d'un minimum de 600 heures</b>	<b>10.0</b>
<b>4-Performances en matière de protection de l'environnement</b>	<b>10.0</b>
4.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
4.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-11bis-DE

Délibération n°2022/09/26/11 bis du 26 septembre 2022 à 20h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022



Selon toutes vraisemblances, le critère 3 relatif à la clause sociale d'insertion est erroné au vu des ratios habituels pour ce type de travaux.

Usuellement, ce taux est porté à 5%, ce qui se traduit par un minimum de 175 heures et non de 600 heures comme précédemment envisagés.

Aussi s'agissant d'une expérimentation, il peut être envisagé de réduire ce taux d'insertion à 3% et de porter le minimum à 105 heures.

C'est pourquoi, les critères envisagés pour l'attribution du lot 1 « façade bois – ITE, bardage, enduits – Installations de chantier » sont les suivantes :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>40.0</b>
<b>2-Valeur technique</b>	<b>40.0</b>
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences et expériences de l'équipe.	10.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.0
<b>3- Clause sociale d'insertion évaluée en fonction d'un minimum de 105 heures</b>	<b>10.0</b>
<b>4-Performances en matière de protection de l'environnement</b>	<b>10.0</b>
4.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
4.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 7 Septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver ce projet de rénovation énergétique des bâtiments de Vire Normandie,
- D'approuver les conditions de la consultation de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation énergétique,

- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés ainsi que tout document afférent,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **31**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **2**

Nombre de membres absents: **14**

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site Internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en date du 03/10/2022

014-200060176-20221003-11bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022  
Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/11 bis du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-11bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/11 bis du 26 septembre 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-11bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.